



FRMJC
Pays de la Loire

Charte de la FRMJC Pays de la Loire

Dans une société bousculée par les nouveaux modes d'information et de communication, fragmentée par la relégation sociale et les multiples phénomènes d'exclusion, la FRMJC PAYS DE LA LOIRE constitue un réseau d'associations qui partagent **un socle commun de valeurs et principes**.

- ✓ Les associations adhérentes sont **ouvertes à tous**, sans discrimination.
- * respectueuses des convictions personnelles, elles s'interdisent toute attache avec un parti ou un mouvement politique, un syndicat, une confession.
- * elles respectent le pluralisme des idées et les principes de laïcité, défendent les valeurs républicaines et luttent contre toutes les discriminations.

- ✓ Les associations adhérentes se réclament de **l'éducation populaire**. Elles entendent :
 - * favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, aux sports et aux loisirs.
 - * faire de l'accès aux savoirs et à la culture une condition de l'exercice de la citoyenneté
 - * mettre en œuvre une démarche éducative active fondée sur la participation de ses adhérents et favorisant l'initiative individuelle et collective.

- ✓ Les associations adhérentes **œuvrent pour l'intérêt général** :
 - * en proposant des activités dans une démarche non-lucrative.
 - * en promouvant la participation à la vie publique.
 - * en expérimentant, sur leur territoire, un lien social original fondé sur la solidarité, l'autonomie individuelle, la liberté, l'égalité des individus et le plaisir partagé.
 - * en constituant pour chacun un espace d'apprentissage de la démocratie, d'élaboration de la prise de conscience, de la prise de parole, de l'expression, de la créativité, sans lesquelles aucune transformation sociale n'est possible.

Les associations adhérentes sont attachées à développer entre elles, comme à l'interne, démocratie, solidarité, échange d'expérimentations et mutualisation.
Elles participent ainsi à la vie du réseau fédéral.
